

LE PUBLICISTE.

TRIDI 25 Thermidor, an VIII.

ITALIE.

De Naples, le 19 juillet (50 messidor).

Il vient de s'opérer ici les plus grands changemens. L'ancienne constitution du royaume de Naples a été entièrement anéantie, & elle est remplacée par un ordre de choses à-peu-près semblable à celui qui existe depuis quelque tems en Sicile. Il y aura un *tribunal conservateur*, dont les principales fonctions seront de former un *livre d'or*, & d'y inscrire ceux qui seront réputés dignes d'être nobles. Ceux qui jouissent aujourd'hui des droits de la noblesse ne seront plus nobles, s'ils ne sont pas inscrits dans le livre d'or. Le marquis del Vasto sera déclaré premier noble du royaume. Le même tribunal formera un *livre d'argent* où seront inscrits les nobles de la seconde classe ou la haute bourgeoisie. Chaque année, il tiendra des séances, soit pour inscrire de nouveaux nobles, soit pour rayer ceux qui auront déplu à la cour.

Le corps municipal qui existoit de tems immémorial à Naples, & qui avoit de très-grandes prérogatives, est remplacé par un sénat dont les membres, au nombre seulement de neuf, seront choisis par le roi. Le premier corps, quoique composé de nobles, défendoit les droits du peuple; le sénat ne sera qu'un instrument de tyrannie.

Un édit sur les *fois de crédit*, dont nous sommes inondés, n'est pas l'opération la moins importante qu'ait faite le gouvernement depuis qu'il dispose de la manière la plus arbitraire de la vie & des biens des malheureux napolitains. Il n'a pas anéanti ces assignats, mais il a déclaré, qu'à dater de la publication du décret, ils n'auront d'autre valeur que celle qu'ils ont au cours du change. Ils perdent plus de 80 pour 100.

Un autre édit ordonne la vente des biens des proscrits, pour la somme de cinq millions de ducats : on recevra en paiement les *fois de crédit* réduites, & on assigne un tems très-court pour l'achat de ces biens.

De Florence, le 25 juillet (6 thermidor).

On continue d'organiser avec beaucoup d'activité les prétendus volontaires de Toscane. M. Spanocchi, ci-devant gouverneur de Livourne, & qui a été en France comme otage, est général en chef de ces milices. On a rassemblé à Pise un corps de près de six mille hommes pour s'opposer à l'invasion du côté de Lucques. Toute communication entre cette ville & Pise est interrompue. De pareilles troupes n'empêcheroient pas les Français d'envalir la Toscane; mais on compte sur la prochaine arrivée d'une armée anglaise.

La plupart des patriotes qui avoient été relâchés après avoir été jugés, ont été arrêtés de nouveau. Le prétexte de ces mesures arbitraires, c'est qu'on craint qu'ils ne se joignent aux Français en cas d'invasion.

Le roi de Sardaigne se trouve avec sa famille dans une maison de campagne de Frascati, à peu de distance de Rome. C'est là que, dans une retraite embellie par les arts & par la nature, ce prince, entièrement séparé des affaires, recherche la solitude & le repos. Les exercices de la religion occupent la plus grande partie de son tems, & sont la plus chère de ses affections. Ce prince, d'un tempéramment foible & valétudinaire, s'ennuyoit en Sardaigne, & quelqu'inconvénient qu'il y eût pour lui à quitter un pays où son nom régnoit encore, il abandonna cette île sur l'invitation du maréchal Suwarow. Il revint en Toscane à la retraite des Français; il la quitte aujourd'hui, pour la seconde fois, dans l'instant où leurs victoires les ramènent aux portes de la Toscane.

AUTRICHE.

De Vienne, le 25 juillet (2 thermidor).

La *Gazette de la Cour* fait le plus grand éloge du rapport officiel du général Berthier sur la bataille de Maringo; elle loue sur-tout la modestie avec laquelle il avoue que le sort de la bataille ne fut décidé en faveur de la France, que par deux divisions de réserve qui n'avoient pris aucune part au combat pendant la journée. La même gazette ajoute que, depuis la bataille de Pavie, donnée en 1525, on n'en trouve aucune, dans l'histoire d'Italie, qui soit à comparer à celle de Maringo.

Tous les étrangers qui se trouvent à Vienne, sans y être établis ou employés, seront obligés de quitter la capitale, & de choisir pour leur résidence une ville de province. Cet ordre de l'empereur sera publié sous peu de jours.

Il sera formé une chaîne formidable de retranchemens derrière l'Inn, depuis Kusstein jusqu'à Passau.

On avoit donné à M. le comte de Colloredo, feld-maréchal & directeur de l'artillerie, la commission de se rendre à l'armée pour y chercher les causes de l'insubordination à laquelle on attribuoit une partie de nos revers. Soit qu'il pressentit que ses recherches lui découvroient un trop grand nombre de coupables, soit qu'il eût déjà la certitude que la source du mal se trouvoit dans la désunion des principaux chefs de l'armée, il n'a pas jugé à propos d'exécuter une commission aussi délicate, qui ne pouvoit lui attirer que des haines & des désagréments, sans lui promettre qu'en s'élevant au-dessus de toute considération personnelle, le bien général pût devenir le résultat de son dévouement.

ALLEMAGNE.

De Munich, le 2 août (14 thermidor).

La commission du gouvernement électoral vient de publier la proclamation suivante :

« Le général en chef français, Moreau, avoit demandé

au pays du cercle de Bavière le paiement d'une contribution de 8 millions de livres, ou de 5,666,666 flor. 40 kr. à payer dans l'espace d'un mois: les démarches qu'on a faites pour obtenir la remise ou au moins une diminution de ce fardeau de guerre, ont eu, par l'intercession amicale de la cour de Prusse, pour résultat, que la somme demandée a été réduite à 6 millions de livres, ou à 2,750,000 flor., & qu'il a été accordé quatre termes, chacun de dix jours, & le dernier de vingt jours. Chacun pourra se convaincre de la nécessité de faire tous les efforts pour satisfaire à cette demande, & détourner par-là de plus grands maux.

D'Augsbourg, le 3 août (14 thermidor).

Les funérailles de M. Frankenberg, qui fut tué hier d'un éclat d'une pièce de canon, ont été célébrées aujourd'hui avec une pompe au-dessus du grade de ce malheureux officier. La garnison française a voulu donner à cette occasion une preuve de considération aux militaires prussiens.

Le général Moreau a été vivement affecté de ce malheur. Il a demandé aux officiers prussiens qui sont ici l'adresse de sa mère, qui est veuve, pour lui écrire une lettre de condoléance.

Le ci-devant ministre du duc de Wurtemberg à Paris, est venu de la part de la régence, pour obtenir la diminution des 6,000,000 que le général en chef vient d'imposer sur ce pays.

Les députés de Francfort s'y trouvent aussi pour le même objet.

Quelques corps de Croates qui sont dans le Tyrol, se sont permis depuis peu des mouvemens d'insubordination; ils prétendoient que, par la conclusion de l'armistice, leur service étoit fini, & qu'ils devoient retourner dans leurs foyers. On a désarmé les plus mutins, & l'ordre a été aussitôt rétabli.

A N G L E T E R R E.

Extrait d'une lettre particulière écrite de Londres le 30 juillet.

Toutes les classes de la nation anglaise désirent vivement la paix, & cependant tout le monde semble craindre de montrer trop clairement ce désir. C'est un trait de l'esprit public de ce pays qui mérite d'être remarqué. Les individus ont l'air de se prêter à une impulsion du gouvernement, qui ne peut se dissimuler le besoin que la nation a de la paix, le besoin qu'il en a lui-même, mais qui croit qu'en affectant plus de sécurité, il traitera avec plus d'avantage. Ces ruses politiques sont trop usées pour être bien utiles; mais d'un autre côté, comme une conduite opposée de la part des ministres ne rendroit pas leur situation meilleure, ou ne peut leur en faire un reproche. Leurs démonstrations guerrières n'en imposent pas aux cabinets étrangers, mais elles trompent cette partie du peuple, toujours crédule, qui a mis sa confiance dans les hommes qui gouvernent, parce qu'elle n'est pas en état de les juger, & qui observe leur contenance pour y conformer la sienne.

On attendoit avec impatience le discours du roi pour la clôture du parlement; c'est, comme vous savez, un baromètre qui annonce d'ordinaire assez juste l'état de l'atmosphère politique. On l'a lu avec avidité; les politiques l'ont épluché avec une attention minutieuse; & ils n'ont pas pu s'être pas frappés du soin avec lequel le ministre y a évi-

tout ce qui pouvoit annoncer ou la continuation de la guerre ou une disposition décidée à traiter de la paix; mais on a trouvé dans l'affectation de ne pas même prononcer le mot de paix, la preuve la plus probable qu'on est très-disposé à la faire.

Mais, comment arriver à cette paix? L'Angleterre a fait des acquisitions dans la guerre; elle n'a perdu que peu d'hommes, point de territoire, mais beaucoup de millions. Quels sacrifices fera-t-elle pour obtenir le repos? & quelles compensations demandera-t-elle pour ses sacrifices? Sur quelles bases enfin entamera-t-elle les négociations? Autrefois, les traités de Westphalie, d'Utrecht, d'Aix-la-Chapelle, servoient de boussole pour diriger la marche des négociateurs; aujourd'hui, ces vieux titres sont bien caducs; les états anciens de ce qu'on appelloit l'équilibre de l'Europe, sont brisés; il faut asseoir un nouveau système sur de nouveaux fondemens. La solution d'un tel problème a de quoi épouvanter les spéculateurs les plus hardis & les plus exercés; mais les puissans ont des argumens plus décisifs que les calculs de la prudence ordinaire; & si Brennus met son épée dans un des bassins de la balance, je ne sais pas quel contrepois on pourra mettre dans l'autre bassin.

Les politiques des cafés de Londres, sur-tout ceux qui protègent le ministère, se flattent que la nouvelle coalition du Nord veut s'entremettre pour accélérer la pacification générale; cela est peut-être désirable; mais, ils prétendent que cette coalition a la volonté de fonder la pacification sur le *statu quo*, sur l'état des choses avant la guerre; cela n'est pas profond. Qui pourroit vouloir remettre les choses sur l'ancien pied? Le gouvernement français ne le voudra certainement pas, & on ne l'y forcera point. L'empereur ne le desire pas & il a d'autres espérances. La Russie & la Prusse ne le proposeront pas, car le rétablissement du royaume ou de la république de Pologne entreroit dans ce *statu quo*, & l'on peut croire qu'elles ne sont pas disposées à rendre les provinces qu'elles se sont partagées. Les puissances de second ou troisième ordre ont peu d'intérêt, n'ont point de moyens pour rétablir l'ordre ancien. Il faut donc penser à former un nouveau système.

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

R E P U B L I Q U E H E L V E T I Q U E.

De Berne, le 3 août (15 thermidor).

Avant-hier le grand conseil a procédé, d'après le texte de la constitution, au tirage au sort pour la sortie du tiers de ses membres. Les plus marquans des sortans sont Escher, Huber, Zimmerman, Secrétan, Billiter & Nucé. On pense que plusieurs d'entr'eux seront réélus. Les assemblées primaires & électorales doivent être convoquées d'ici à trois semaines pour procéder aux nouvelles élections.

On parloit, il y a quelques jours, de l'envoi en Helvétie d'un corps de troupes de huit mille hommes pour y maintenir l'ordre & la tranquillité publique. L'entretien de ce corps sous le rapport des subsistances auroit été à la charge de l'Helvétie. Maintenant on assure qu'il n'en est plus question, mais que nous aurons l'armée de Dijon sous les ordres du général Bienne.

Des lettres du quartier-général de l'armée du Rhin assurent que, d'après les dernières nouvelles reçues de Vienne, on est en droit plus que jamais de former des espérances de paix.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 5 août (17 thermidor).

Vendredi dernier le bruit se répandit ici qu'il étoit arrivé un courrier de Paris, porteur de la nouvelle de la signature des préliminaires de paix. Le lendemain, 2 août, le directoire envoya une lettre aux deux chambres, annonçant expressément que le 29 juillet au soir, les préliminaires avoient été signés à Paris, & que le ministre batave Schimmelpenninck, avoit expédié un courrier pour la Haye. Une gazette extraordinaire avoit appris cette nouvelle au public; une phrase pouvant faire entendre que le ministre de la république avoit reçu aussi un courrier, ce ministre déclara que cette assertion étoit fautive, sans cependant nier le fait de la signature des préliminaires. Cependant beaucoup de monde doute de cette nouvelle. Nos fouds néanmoins continuent de monter.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Des Sables, le 15 thermidor.

L'état-major de la frégate anglaise *la Magicienne* est encore descendu, le 30 messidor, à l'Isle-d'Yeu, pour demander des bestiaux. Sur la représentation qu'on lui a faite qu'il étoit impossible de se défaire des bœufs sans porter le plus grand préjudice à l'agriculture, le commandant s'est contenté de 15 vaches & de 24 moutons qu'il a payés. Il a fait enlever encore des œufs, de l'eau-de-vie, des fruits, des légumes & de la volaille, & a appareillé de suite.

De Nancy, le 17 thermidor.

Il est passé un convoi de 925 prisonniers autrichiens venant de Châlons & allant à Bedford pour être échangés. Vers huit heures du soir, la garde voulut faire déposer à ces prisonniers les bâtons dont ils étoient munis; quelques-uns s'y refusèrent avec violence, une rixe s'éleva, & un d'eux y perdit la vie.

De Paris, le 22 thermidor.

Le général Murat est de retour d'Amiens, où il a été visiter le camp des éclaireurs & des grenadiers.

Trois projets viennent d'être soumis au préfet du département de la Seine, relativement à la distribution des eaux dans Paris. Par le premier, les frères Vachette, proposent d'en fournir à Paris dans les plus grands froids comme dans les plus grandes sécheresses, jusques sur l'Estrepade, avec l'excellente eau de la Seine. Les auteurs du second proposent de faire venir des eaux étrangères par des canaux; le troisième projet propose encore des canaux & des aqueducs pour faire venir aussi à Paris des eaux éloignées.

Le ministre de la guerre a ordonné qu'il soit fait aux troupes une distribution extraordinaire de vinaigre, jusqu'à la cessation des grandes chaleurs; qu'on exécute strictement les réglemens de propreté pour les camps, pour les casernes; & que les sous-officiers empêchent les hommes des différentes compagnies de se baigner immédiatement après le repas, dans des momens de fatigue & de chaleur.

Le ministre de l'intérieur ayant ordonné, dès le mois de floréal dernier, le paiement des indemnités dues pour les six derniers mois de l'an 7 & les 6 premiers de l'an 8, aux élèves externes de l'école nationale de Liancourt, maintenant à Compiègne, ceux de ces élèves externes, ou les parens qui les représentent & qui n'ont pas encore retiré leur avis de paiement, sont invités à se présenter, dans le plus court délai, au bureau central de la comptabilité du ministère, rue

de Grenelle, maison Conty, pour recevoir leur lettre d'avis & en toucher le montant au trésor public.

Le secrétaire-général du ministère de l'intérieur prévient ses concitoyens qu'à dater du 1^{er} fructidor prochain, il ne recevra que les lettres qui seront affranchies.

Les quatre brigands que le général Delarue a fait arrêter à Teloché, ont été condamnés à mort par le conseil de guerre de la 22^e division militaire.

Le citoyen Teulé, chef de bataillon, aide-de-camp du général de Lance, est aux environs de la Flèche avec une colonne de gendarmerie à pied & à cheval, à la poursuite des autres brigands. Le pays est au reste parfaitement tranquille.

Une lettre écrite de Montier (Ille & Vilaine), en date du 12 thermidor, annonce qu'il y a, à deux lieues de Vitré, une montagne qui jette beaucoup de fumée, & dont on n'ose plus approcher. On craint d'un moment à l'autre une grande explosion.

On a arrêté dans le département du Doubs les assassins & les voleurs du curé de Sicoire; ils sont au nombre de onze. Parmi eux se trouvent trois jeunes femmes. Ces scélérats voyageoient à cheval: ils sont en général très-bien vêtus.

On écrit de Bordeaux que la chaleur y a été si vive, que le thermomètre de Réaumur y est monté jusqu'à 31 degrés. C'est un degré de plus qu'au Sénégal. Depuis long-temps il n'avoit atteint cette hauteur, pas même il y a trois ans.

La navigation du Rhin, depuis Bâle jusqu'en Hollande, est entièrement libre. Le commandant de Philipsbourg a enfin consenti à laisser librement passer tous les bateaux français sous le canon de cette forteresse.

L'armée anglo-batave, dont le général Augereau vient de prendre le commandement sur le Bas-Rhin, est une des plus belles que la France a eu sur pied pendant le cours de cette guerre; la cavalerie, sur-tout, en est d'une beauté & d'une tenue qu'on admire généralement. L'artillerie à pied & à cheval est également excellente. La force de cette armée est évaluée en ce moment à environ 40 mille hommes effectifs; elle doit encore être beaucoup augmentée. Le grand quartier-général est maintenant établi à Mayence.

Dans l'incendie arrivé à Presbourg en Franconie, le 18 juillet, les prisonniers français se sont tellement distingués, qu'on leur doit la conservation de la grande caserne. L'empereur, pour leur donner une marque de satisfaction, leur a rendu la liberté, en leur faisant présent de mille florins. Ils étoient au nombre de 280.

Le *Mercur Universal* a publié, le 15 thermidor à Ratisbonne, une lettre du ci-devant évêque de Luçon, M. de Mercy, dans laquelle il déclare qu'il est faux qu'il ait eu aucune part au mandement que les journaux français disoient avoir été publié sous son nom dans la Vendée; mandement qui prêche la révolte contre le gouvernement.

Les gazettes allemandes annoncent que la princesse de Courlande, qui l'année dernière avoit été fiancée au fils du général Suwarow, & dont le mariage avoit éprouvé des oppositions, vient d'épouser le prince de Rohan.

On mande de Pétersbourg que l'empereur de Russie ayant appris les nouvelles de la bataille de Maringo, les fit publier dans une gazette extraordinaire de la cour, sans ménager des éloges pour les Français.

CONSEIL D'ÉTAT.

Séance du 22 thermidor.

La séance a été présidée jusqu'à deux heures par le second consul, & ensuite par le premier, les deux autres présens.

La section des finances a présenté quatre projets d'arrêlés qui ont été discutés & adoptés.

Le premier donne main-levée pure & simple à la veuve Châtillon du séquestre apposé sur ses biens dans le département d'Indre & Loire, & annule un arrêté de l'administration centrale de ce département, en date du 29 germinal dernier.

Le deuxième porte qu'il n'y a lieu à délibérer sur la réclamation du citoyen Théoret contre l'arrêté du directoire exécutif du 14 messidor an 5.

Le troisième confirme les arrêlés de l'administration centrale de la Sarthe, des 29 nivôse & 1^{er} germinal an 8, & maintient les partages & tirages au sort effectués entre les héritiers Paris-Montbrun & la république.

Le quatrième confirme trois arrêlés de l'administration centrale du département de l'Allier, tendant à mettre les héritiers Deveau en possession du domaine de Belleau, dont les citoyens Sarrazin, Poquet & Gilbert sont déclarés déchus faute de paiement.

Le premier déclare nulles les poursuites dirigées contre le citoyen Mouguins, attendu que ce citoyen n'a pas agi en son nom, mais en celui du gouvernement dont il étoit le commissaire près l'administration municipale de Toulon. Les parties intéressées pourront faire valoir leurs droits par voie d'administration.

Le second contient différentes dispositions relatives à la nomination & à l'installation des huissiers des nouveaux tribunaux.

La section de l'intérieur a présenté un projet d'arrêté portant confirmation de l'arrêté du département de l'Escout, en date du 19 messidor an 8, ayant pour objet de régler & ordonner, suivant les anciens usages, la levée sur les propriétaires des polders, des sommes nécessaires pour subvenir à leur conservation & à faire verser ces fonds dans une caisse de secours établie par lesdits propriétaires.

Sur le rapport de la section de la guerre, le conseil a discuté & adopté un projet de règlement sur l'organisation & les fonctions des membres du comité central du génie.

VARIÉTÉS.

Nous avons le dessein de faire quelques observations sur l'affaire de ces enfans qui ont été jugés pour vol par le tribunal criminel de ce département, & qui ont été acquittés en partie en considération de la *bonne éducation* que leur avoient donnée leurs parens. Un autre journal nous a prévénus, par les réflexions suivantes, que nous aimons à adopter & à transcrire :

« Les nouveaux moralistes, qui s'égarerent constamment en fondant la morale sur l'homme, tandis qu'elle ne peut être considérée que dans ses rapports avec la société, devoient bien rechercher pourquoi on voit si souvent maintenant des enfans arrêlés pour vol. Eh quoi ! il a été prouvé que leurs parens leur avoient donné une *bonne éducation*, & dans un âge si tendre, ils ont été convaincus de vol. Qu'est ce donc

aujourd'hui qu'une *bonne éducation*, si tels en sont les résultats ? Et s'il est vrai que ces enfans aient été bien élevés, il faut que la corruption publique soit bien puissante, pour avoir détruit si promptement, si facilement, & les effets d'une bonne éducation, & l'exemple qu'offroit la moralité des parens.

« Depuis long-tems on crie contre les maisons de jeu, & sans qu'on en puisse deviner le véritable motif, elles se multiplient d'une manière si effroyable, que les étrangers en font un sujet de reproche & d'accusation contre nous. Les salles de jeu sont publiques, ouvertes, illuminées ; les femmes y circulent comme dans un foyer de spectacle : autrefois, les joueurs ne se montraient qu'aux joueurs, maintenant on joue en présence du public.

« Que l'on interroge tous les enfans arrêlés pour vol, & je parie que sur vingt, on en trouve dix-neuf qui jouent ; que l'on interroge les banqueroutiers, les escrocs, les femmes réduites au métier de courtisannes, même réponse, même proportion ».

— On a déjà cité un grand nombre de passages tirés des écrits des philosophes, & de prophéties tirées des almanachs qui annonçoient les grandes catastrophes de notre révolution. Dans une prédiction que l'événement semble justifier, les esprits foibles aiment à trouver un merveilleux qui les étouffe, les bons esprits y voient un jeu du hasard qui les amuse. On vient, par exemple, de découvrir dans les mots *RÉVOLUTION FRANÇAISE* une anagramme qui vaut une prophétie. Voici la manière de la trouver. On tire d'abord de *revolution française* le mot *veto* qui s'y trouve ; après quoi on réunit ce qui reste de lettres, & l'on en forme cette phrase : *UN CONSEIL FINIRA.*

ERRATA. Quelques n^{os}. d'hier contiennent plusieurs fautes de typographie dans les couplets de Boufflers & la lettre qui les précède. Nous croyons devoir relever les deux plus graves. Dans la lettre, *au-lieu* de Boufflers s'est *livré* à la hauteur de son sujet, *lisez*, s'est *élevé* à la hauteur de son sujet. Dans le troisième couplet, *au-lieu* de dans les transports les plus beaux, *lisez*, dans les triomphes les plus beaux.

Bourse du 22 thermidor.

Rente provis., 22 fr. 25 c. — Tiers consol., 36 fr. 63 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 59 c. — Bons d'arrérage, 84 f. 75 c. — Bons pour l'an 8, 85 fr. 75 cent. — Syndicat, 64 fr. 50 c. — Coupures, 65 fr. 25 c.

Premiers élémens de la langue française, ou Grammaire usuelle, rédigée d'après les principes des meilleurs auteurs tant anciens que modernes ; ouvrage suivi d'une table alphabétique à laquelle on a joint tout ce qui peut faciliter la pureté de la diction & l'analyse du discours ; par le citoyen Caminade ; 1 vol. in-8^o. de plus de 400 pages. Prix, 4 fr. & 5 fr. franc de port.

Abrégé du même ouvrage. Prix, 75 cent. broché, & 90 cent. relié en carton. A Paris, chez Agasse, rue des Poitevins, n^o. 18 ; Moutardier, quai des Augustins, n^o. 18 ; & Deszencé, palais du Tribunat.

La *Grammaire usuelle* suffit à ceux qui veulent bien parler & bien écrire. On n'en peut dire autant des meilleurs ouvrages qui ont paru sur cette matière : aussi plusieurs journaux ont-ils donné des éloges au citoyen Caminade.